

Master Arts et culture, spécialité Expertise et médiation culturelle

RNCP21194 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	310, 133, 134
Code(s) ROME	K1206, K1404, M1301, L1302, K1602
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère de l'Enseignement Supérieur

Université de Lorraine

<http://www.univ-lorraine.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Les médiateurs culturels sont des professionnels spécialisés dans l'ingénierie culturelle, la direction et la diffusion de spectacles vivants et de programmes culturels (y compris programmes cinéma et TV). Ils ont pour mission de mettre en relation les acteurs institutionnels, les partenaires artistiques et les publics.

Activités visées:

- Diriger, animer et coordonner l'activité d'une équipe ou d'un service
- Expertiser, identifier, qualifier la qualité artistique des objets culturels
- Expertiser et évaluer dans toutes ses dimensions l'impact d'un événement culturel sur la vie locale
- Réaliser des enquêtes quantitatives et qualitatives concernant les publics et les pratiques culturelles
- Recenser les données des pratiques culturelles sur un territoire et déterminer les axes d'intervention culturelle, les politiques publiques d'intervention
- Diriger et coordonner des actions et projets culturels et en effectuer le suivi et l'évaluation
- Diriger et organiser la stratégie de communication des institutions et structures culturelles
- Négocier avec les élus et décideurs publics des orientations et de la pertinence des politiques culturelles locales
- Réaliser les produits et supports de communication écrits, visuels, audiovisuels
- Repérer les talents, évaluer les aptitudes sociales et artistiques des acteurs de la scène culturelle
- Cerner la personnalité de l'artiste et définir ses objectifs de carrière et possibilités de reconversion
- Identifier et sélectionner les projets artistiques, expertiser leur qualité
- Évaluer la valeur sociale, marchande, et artistique, des objets des arts et de la culture
- Évaluer les conditions matérielles de réalisation d'un projet culturel et ses moyens techniques, artistiques et financiers
- Identifier les financements, partenariats, réseaux de distribution ou circulation des projets culturels
- Promouvoir un projet artistique et culturel

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Un médiateur culturel doit être en mesure d'organiser et de mettre en oeuvre, dans le respect de la réglementation légale et conventionnelle :

- la médiation entre une oeuvre d'art, un spectacle, un produit des industries culturelles (film, livre, disque...) et un

public,

- l'organisation, la supervision de la conception et la direction d'un événement culturel,
- le suivi dans l'administration et la gestion d'un projet culturel.

Il devra donc avoir acquis :

- une solide culture, notamment en arts (du spectacle, histoire de l'art) culture, patrimoine, droit public, gestion et management.

des méthodes de travail issues de disciplines connexes (droit, économie, gestion, management), nécessaires pour diriger un projet culturel

- d'excellentes connaissances du secteur culturel et de ses interlocuteurs (institutions, financements, réseaux...),
- une maîtrise de la gestion culturelle, des contraintes juridiques, et de la communication culturelle.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Ces professionnels travaillent dans les musées, galeries d'art, centres culturels, festivals ; dans la fonction publique territoriale (services culturels, centres culturels) ainsi que dans la diplomatie culturelle où ces professionnels rompus à la médiation sont particulièrement appréciés (ambassades, institutions artistiques et culturelles en France et à l'étranger, alliances françaises, « saisons » culturelles, Capitales européennes de la culture....).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Expert en audit culturel auprès de structures publiques ou privées
- Directeur d'un service culturel (collectivités locales et territoriales, lieux d'art et de culture...) - Directeur / Responsable des relations avec les publics (théâtre, médiathèque, galerie d'art, musée...) - Secrétaire général d'une structure culturelle - Directeur / Responsable de la programmation d'une structure culturelle
- Chargé de la programmation (chaîne de télévision, édition vidéo...) - Programmateurs de cinéma, de salle de spectacle

- Agent de promotion des artistes / manager - Organisateur d'événement culturel saisonnier (festival, saison culturelle...) - Directeur artistique de projets culturels

Médiateur culturel (Fiche CNFPT n° 04/D/32) - Médiateur du patrimoine / Chargé de mission patrimoine - Directeur de centre culturel (collectivités territoriales) - Directeur de l'action culturelle / Directeur des services culturels (villes de + de 10.000 habitants) - Directeur / Secrétaire général d'Alliance française / centre culturel français à l'étranger

- Responsable du service des publics (EPCC, EPA, GIP à caractère culturel...) - Chef de service animation culturelle ville / vie des quartiers / CCAC
- Directeur du développement culturel / Chargé de développement culturel
- Conseiller culture (théâtre, cinéma, danse, arts plastiques, musique...)
- Chef de mission culture

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'association française Médiation Culturelle travaille depuis plusieurs années à l'élaboration d'une « Charte de la médiation culturelle ». Issue d'un travail mené entre 2004 et 2007 par les membres de l'association et des experts, le 11 janvier 2008, la charte a été discutée lors d'un colloque. Elle a été améliorée en 2010 et 2011. Ce texte explore la notion de médiateur culturel sous l'angle des missions et du métier qu'elle suppose, désigne ou prévoit. Les éléments présentés s'appuient sur l'expérience individuelle des médiateurs au sein des institutions culturelles et patrimoniales, ainsi que sur une réflexion déontologique professionnelle. Cinq principes d'action sont avancés :

Principe n°1 : Accueillir les personnes Principe n°2 : Considérer et prendre en compte la compétence culturelle des personnes Principe n°3 : Savoir, comprendre, partager Principe n°4 : Créer dans l'instant Principe n°5 : Un référent entre institution et publics : une posture libre

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)

Très faible (1/5)

Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 3 sur 5.

Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 959 €
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible) V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	93 800
Jugés difficiles à recruter	33 %
Emplois saisonniers	53 %
Familles professionnelles (FAP)	L6X90 — Cadres dirigeants des grandes entreprises de plus de 50 salariés U1X80 — Professionnels des spectacles V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — VAE

Jury d'enseignants et de professionnels, selon composition votée par le Conseil d'administration de l'Université de Lorraine

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site de l'Université de Lorraine : www.univ-lorraine.fr

Etudier à l'UL Offre de formation

Université de Lorraine

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/21194/>